

## Compte rendu de la séance du 9 février 2021

ordre du jour

- création de l'association pour le projet PNR de l'Astarac
- mise à disposition des toits communaux
- projet de sculptures
- délibération sur CDD agent de propreté

### Création de l'association pour le projet PNR de l'Astarac

M le Maire informe le Conseil que l'association pour le projet PNR de l'Astarac a été créée le mercredi 3 février 2021. C'est le premier pas vers la création du parc. Beaucoup de travail reste à faire.

### Mise à disposition des toits communaux

Dans le cadre de la création de la SAS ERCA, la Commune de Saint Martin propose la location des toits du foyer et des ateliers d'art, pour disposer 533 m<sup>2</sup> de panneaux solaires. Ce loyer serait de 714 € par an sur 20 ans.

Après délibération, le Conseil vote la mise à disposition des toits communaux.

### Projet de sculptures

L'association Campagn'Art propose un projet de création de 5 sculptures monumentales ( 2 m de haut), qui seraient ensuite placées dans les communes de AAG. Pour l'instant, trois communes sont volontaires : Villecomtal, Pomsampère et Saint Martin. Deux communes devront encore se porter candidates. Ce projet pourrait être reconduit d'année en année pour que toutes les communes volontaires aient une statue, et ainsi créer une unité et une particularité de notre territoire.

Le Conseil apporte son soutien à ce projet.

### Délibération sur le CDD agent de propreté

Le CDD de l'agent de propreté arrive à son terme. Le Conseil décide de le prolonger pour 3 ans.